

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Adopté

N° AC1047

AMENDEMENT

présenté par

Mme Duby-Muller, rapporteure et M. Patrier-Leitus, rapporteur

ARTICLE 7

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« fixées à »

les mots :

« prévues pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.